



Création (droit, sécu, retraite, etc)

Par **sjoe8383**, le **30/06/2019 à 08:50**

Bonjour,rnrnJe compte m'associer pour créer une entreprise dans le transport touristes. J'aimerais savoir quel sont les droits à l'assurance maladie car je suis marié et j'ai 2 enfants mineurs, tout comme les droits à la retraites (cotisations, etc.).rnrnMerci d avance.

Par **BrunoDeprais**, le **30/06/2019 à 09:40**

BonjourrnrnTout dépendra du type de votre future société, puis de votre statut dans la société.

Par **sjoe8383**, le **30/06/2019 à 10:31**

je vais me positionné associé minoritaire a 49% rnrnsurement une sarl

Par **Tisuisse**, le **30/06/2019 à 11:28**

Bonjour,rnrnVous avez intérêt à vous rapprocher de votre Chambre de Commerce et d'Industrie ainsi que des ministères concernés, à savoir Ministère du Tourisme, Ministère des Transports, car, dans cette branche, des diplômes sont exigés ainsi que certaines assurances, hormis l'assurance auto, sont obligatoires, que vous soyez actionnaire majoritaire ou non. La réglementation est très précise et très stricte dans ces domaines.

Par **BrunoDeprais**, le **30/06/2019** à **11:46**

Hormis les autorisations dont vous a parlé Tisuisse (de toute façon si elle sont nécessaire et que vous ne les possédez pas, vous serez bloqué à l'immatriculation), à 49% d'une sàrl vous pouvez bénéficier du statut de salarié.